

SPORT SÉCURITAIRE

Présentation du 5 juillet 2023



Plan

Définition - Sport sécuritaire

Les volets du Sport Sécuritaire - Patinage Canada

Programme de résolutions des différends - Patinage Québec

Guide Sport Sécuritaire - Patinage Laurentides

Questions



DÉFINITION

Qu'est-ce que le sport sécuritaire ?



Patinage Canada

« Tout comme le patinage, la sécurité est une question de pratique. Le Programme national de sport sécuritaire vous prépare à exceller, en assurant que la sécurité est un élément gagnant de votre routine. »

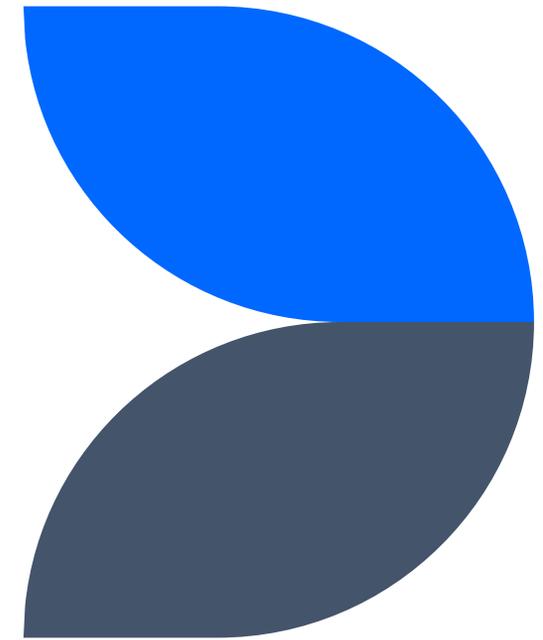
<https://skatecanada.ca/portfolio-item/safe-sport/?lang=fr>



Objectif principal



Offrir un environnement sain et sécuritaire favorisant l'épanouissement de chacun et chacune des patineurs et patineuses.



LES VOIETS DU SPORT SÉCURITAIRE DE PATINAGE CANADA



Patinage Canada

Principes
directeurs

Les volets du sport sécuritaire

3 CATÉGORIES DU SPORT SÉCURITAIRE

I.
Promotion

II.
Prévention

III.
Signalement

I. PROMOTION

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE



Patinage Canada

A. Politiques nationales
de sport sécuritaire

B. Procédures nationales
de sport sécuritaire

A. POLITIQUES NATIONALES DE SPORT SÉCURITAIRE



Patinage Canada

- 1 Politique de signalement et de résolution d'inconduites
- 2 Politique de signalement et de règlements de différends généraux
- 3 Politique de signalement et de gestion d'incidents de blessures
- 4 [Code de déontologie](#) *(site PC)
- 5 Code de conduite universel *(guide PL)
- 6 [Protocole d'inclusion des personnes trans](#)
- 7 Politique sur les commotions cérébrales

B. PROCÉDURES NATIONALES DE SPORT SÉCURITAIRE



Patinage Canada

1

[Procédure de signalement et de résolution d'inconduites](#)

2

[Procédure de signalement et de règlements de différends généraux](#)

3

[Procédure de signalement et de gestion d'incidents de blessures](#)

retour

II. PROTECTION

PROTECTION AU MOYEN DE PRÉVENTION



Patinage Canada

A. Formation et éducation en matière de sport sécuritaire

B. Ressources sur l'inclusion et la diversité

C. Ressources sur la prévention des blessures

D. Ressources sur le mieux-être et la santé mentale

E. Programme d'assurance

F. Mouvement entraînement responsable

G. Ressources supplémentaires

A. FORMATION ET ÉDUCATION EN MATIÈRE DE SPORT SÉCURITAIRE



Patinage Canada

- 1 Respect et sport – programme de leader d'activité * (accès PC)
- 2 [Respect et sport – programme pour les parents](#) * (site)
- 3 Code de déontologie – Entraîneurs *(accès PC)
- 4 Code de déontologie – Officiels *(accès PC)
- 5 [Mouvement Sport pur](#) *(mandat)
- 6 **Nouveau manuel sur le Sport Sécuritaire** *(pdf)

B. RESSOURCES SUR L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ



Patinage Canada

- 1 [Cadre d'inclusion et de diversité](#) (définition)
- 2 [Ressources sur le sexe, genre et la sexualité](#)
- 3 [Huit façons de rendre le patinage plus inclusif pour la communauté LGBTQI2S](#)
- 4 [Déclaration de Patinage Canada sur l'EDI](#)
- 5 [Inclusion des personnes LGBTQI2S dans le sport: quelques questions](#)
*(site PC)
- 6 [Plan de formation pour la lutte contre le racisme et l'EDI](#)

C. RESSOURCES SUR LA PRÉVENTION DES BLESSURES



Patinage Canada

- 1 [Renseignements sur le port de casques pour les clubs, les entraîneurs et les parents](#) *(site PC)
- 2 [Commotions cérébrales](#) (vidéo)
- 3 [Fiche éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison](#) *(pdf)
- 4 [Accusé de réception de la ressource éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison](#) *(guide PL)
- 5 [Étapes à suivre en cas de commotion cérébrale de Patinage Canada](#) *(organigramme.pdf)

C. RESSOURCES SUR LA PRÉVENTION DES BLESSURES



Patinage Canada

- 1 [Protocole de gestion des commotions cérébrales](#) *(gouv. QC)
- 2 [Lettre confirmant le diagnostic médical](#) *(guide PL)
- 3 [Lettre d'autorisation médicale](#) *(guide PL)
- 4 Application sur commotions cérébrales
- 5 [Comment reconnaître une commotion cérébrale](#) *(affiche pdf PC)
- 6 Politique de gestion des commotions cérébrales

D. RESSOURCES SUR LE MIEUX ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE



Patinage Canada

1

[Soutien en matière de santé mentale](#) *(pdf PC)

2

[Lignes directrices sur la Positivité corporelle](#)

3

[L'infographie des lignes directrices sur la Positivité corporelle](#) *(pdf PC)

E. PROGRAMME D'ASSURANCE

F. MOUVEMENT ENTRAÎNEMENT RESPONSABLE



Patinage Canada

1

[FAQ sur l'assurance et le sport sécuritaire](#) *(site PC)

2

[Mouvement Entraînement Responsable](#) (mandat)

G. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



Patinage Canada

1

[Règles de deux](#) *(pdf recommandations PC)

2

[L'infographie de la règle de deux](#) *(diapo info)

3

[Programme Pure as Ice \(ISU\)](#) *(site PC)

4

[Programme anti-dopage](#) *(site PC)

5

[Prévention et vérification](#) *(site PC)

G. RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



Patinage Canada

- 1 [Formation en secourisme](#) *(site PC)
- 2 [Vérification en ligne du casier judiciaire](#) *(backcheck - site PC)
- 3 [Sport sécuritaire – cahier d’activité pour enfants](#)
- 4 [Normes de conduite pour les communications électroniques](#) *(pdf PC)
- 5 [Protocole sur les communications électroniques pour les entraîneurs et les patineurs, athlètes](#) *(pdf PC)

retour

III. SIGNALEMENT

ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE DE SPORT SÉCURITAIRE POUR LE SIGNALEMENT ET LA RÉOLUTION



Patinage Canada

MÉTHODES DE
SIGNALEMENT

TÉLÉCHARGEMENTS

A. MÉTHODES DE SIGNALEMENT



Patinage Canada

- 1 Politique de signalement et de résolution d'inconduite
- 2 Procédure de signalement et de résolution d'inconduites
- 3 [Méthode de signalement d'inconduite](#) *(logigramme)
- 4 Politique de signalement et de règlement des différends généraux
- 5 Procédure de signalement et de règlement des différends généraux
- 6 [Méthode de signalement de différends](#) *(logigramme)
- 7 Politique de signalement et de gestion d'incidents et de blessures
- 8 Procédure de signalement et de gestion d'incidents de blessures
- 9 [Méthode de signalement de blessures](#) *(logigramme)

B. TÉLÉCHARGEMENTS



Patinage Canada

- 1 [Infographie : Méthodes de signalement](#) **(diapo)*
- 2 Rapport d'incident **(guide PL et accès PC)*
- 3 [Soumettre une demande d'indemnisation en cas de blessure](#) **(adhérents)*
- 4 [Soumettre une demande d'indemnisation](#) **(entraîneurs)*
- 5 Demande d'indemnité en cas de blessure **(accès PC)*
- 6 Formulaire de réclamation **(entraîneurs - accès PC)*

PROGRAMME DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS



1

Procédures de gestion de conflit – Patinage Québec

2

Porter plainte **(liens sur le site Pat QC)*

3

Patinage en sécurité **(site Integrity counts)*

4

Je porte plainte **(site Institut national du sport du Québec)*

RESSOURCES DISPONIBLES



« Sport'Aide a pour mission d'assurer un leadership dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux pour les jeunes sportifs et fournir un service d'accompagnement aux différents acteurs du milieu sportif, et ce, tant au niveau élite que récréatif. »

GUIDE SPORT SÉCURITAIRE PATINAGE LAURENTIDES

Documents pour l'inscription



Avis de collecte de renseignements



Formulaire d'autorisation de prise de photos et d'enregistrements vidéo



Fiche de renseignements médicaux du patineur



Code de conduite universel



Politique sur les vestiaires



Code de conduite des parents

GUIDE SPORT SÉCURITAIRE PATINAGE LAURENTIDES

Documents pour l'inscription



Accusé de réception de la ressource éducative sur les commotions cérébrales



Protocole de gestion des commotions cérébrales



Mise à jour de la trousse de premiers soins



Plan d'action d'urgence



Rapport d'incident PC



Liste des bénévoles

QUESTIONS ?

Merci de votre participation

Patinage Laurentides

johanne.courte@patinage-laurentides.com

PRINCIPES DIRECTEURS

QU'EST-CE QUE COMPORTE UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE?



Le droit d'être respecté, en sécurité et protégé.



Des programmes et des ressources en matière d'éducation, de formation et de sport sécuritaire.



L'identification et la gestion des risques.



La vision, la mission et les valeurs axées sur le bien-être des personnes.



Chaque personne doit appliquer et protéger les programmes et les politiques de sport sécuritaire au moyen de prévention.



QU'EST-CE QU'UN DIFFÉREND GÉNÉRAL ?

Un désaccord entre des parties auxquelles s'applique le Programme national de sport sécuritaire :

- Lorsqu'une question de gouvernance ou de contrat a une importante incidence négative sur l'environnement de patinage
- lorsqu'une personne a commis une infraction grave aux règles, règlements



QU'EST-CE QUE L'INCONDUITE?

Actes ou comportements susceptibles de causer des préjudices physiques ou psychologiques, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants :

- Abus (physique, psychologique et sexuel);
- Négligence;
- Intimidation;
- Harcèlement;
- Discrimination.

SPORT SÉCURITAIRE



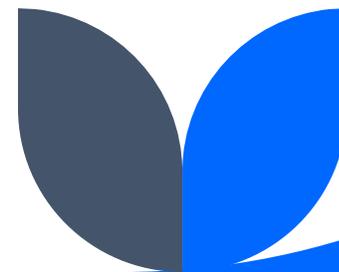
QU'EST-CE QU'UNE BLESSURE?

Blessures corporelles subies directement à la suite d'un accident imprévu et involontaire, durant la participation ou l'aller-retour à une activité sanctionnée par Patinage Canada.

[retour](#)

Cadre d'inclusion et de diversité

« Patinage Canada appuie un environnement sûr, ouvert et inclusif pour tous, sans égard à la race, l'ethnicité, l'indigénéité, la religion, la classe, la taille, l'habileté, l'identité de genre, l'expression de genre et la sexualité. Nous sommes engagés à offrir un leadership solide et positif qui préconise un comportement juste et respectueux. »



Les commotions cérébrales

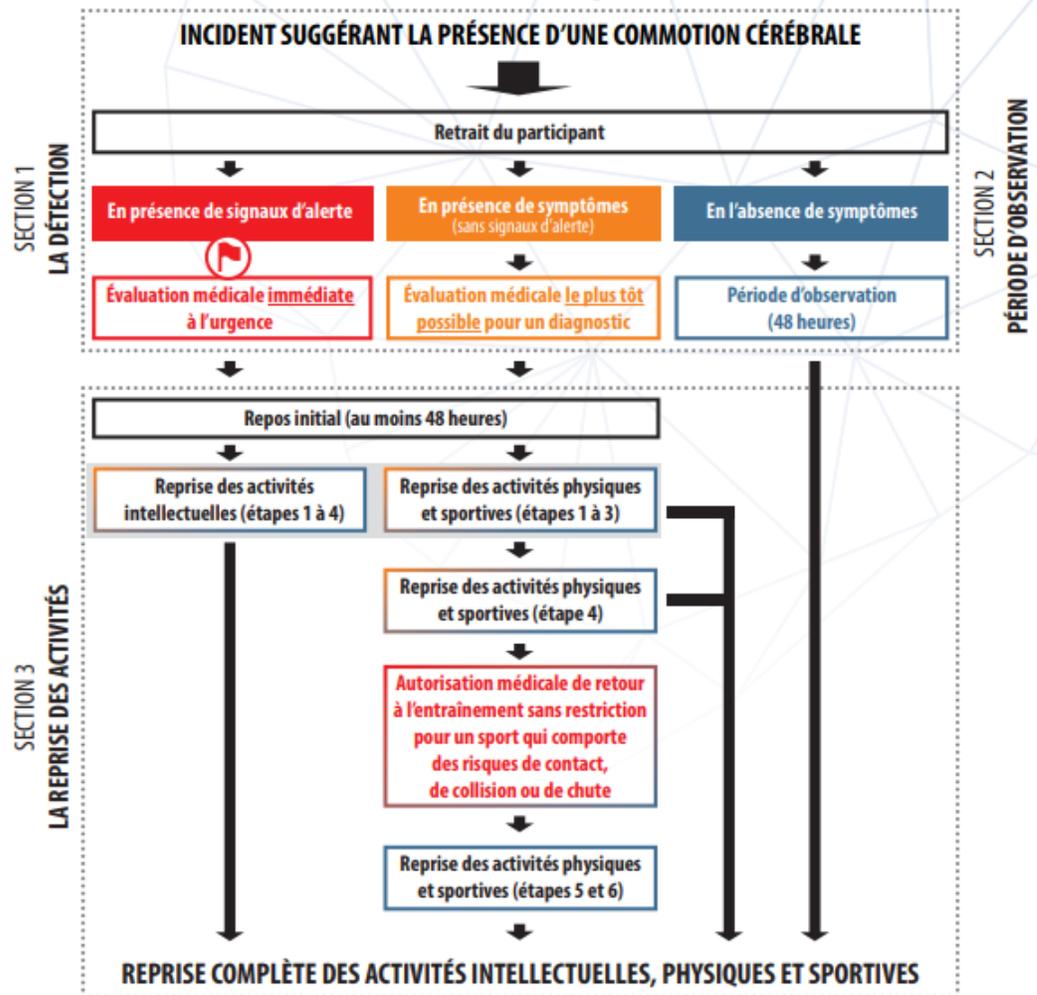
Vidéo:

<https://www.youtube.com/watch?v=qc82fPVEAp0>



ORGANIGRAMME

Étapes de la gestion d'une commotion cérébrale



REMARQUE 8

Si votre condition ne s'est pas améliorée de façon significative après 14 jours, si les symptômes sont toujours présents après 1 mois, ou si votre état vous inquiète, communiquez avec un médecin de famille ou contactez la ressource spécialisée de votre région.

retour

FICHE DE SUIVI – PROTOCOLE DE GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES - 2019

Cette fiche permet de consigner l'information à transmettre au participant, aux parents, aux organisations scolaires et sportives et au réseau de la santé. Elle ne permet pas de diagnostiquer une commotion cérébrale et ne remplace pas un avis médical. *** Pour des précisions sur l'utilisation de la fiche de suivi, se référer à la section 5.3 du protocole ainsi qu'à la [note explicative](#) concernant des précisions sur la prise en charge par un professionnel de la santé.

NOM :	ÂGE :	DATE DE L'INCIDENT :
-------	-------	----------------------

1. DÉTECTION

Retrait immédiat du participant, **ne jamais le laisser seul** et le diriger vers la personne désignée pour la vérification des symptômes

En présence de signaux d'alerte (assurer un transport à l'urgence) :

REPLIR LA SECTION DES SIGNAUX D'ALERTE ET LA SECTION DES SYMPTÔMES

En présence de symptômes (évaluation médicale le plus tôt possible pour un diagnostic) :

REPLIR LA SECTION DES SYMPTÔMES

En l'absence de symptômes retirer le participant préventivement en raison :

- d'un impact ou d'un mouvement brusque de la tête
- d'un doute sur l'information obtenue
- d'un historique de commotions cérébrales

Informer le plus rapidement possible les parents d'un mineur

Circonstances de l'incident :



SIGNAUX D'ALERTE SE RENDRE IMMÉDIATEMENT À L'URGENCE

- Perte ou détérioration de l'état de conscience
- Confusion
- Vomissements répétés
- Convulsions
- Maux de tête qui augmentent
- Somnolence importante
- Difficulté à marcher, à parler, à reconnaître les gens ou les lieux
- Vision double
- Agitation importante, pleurs excessifs
- Problème de l'équilibre grave
- Faiblesse, picotements ou engourdissement des bras ou des jambes
- Douleur intense au cou

SYMPTÔMES

MOINS DE
24 HEURES

ENTRE 24 ET
48 HEURES

Maux de tête, pression dans la tête	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fatigue, somnolence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troubles du sommeil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nausées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vomissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Étourdissements, vertiges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensation d'être au ralenti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problèmes de concentration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficulté de mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vision embrouillée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibilité à la lumière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibilité aux bruits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émotivité inhabituelle, irritabilité, tristesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nervosité, anxiété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Douleur au cou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cherche ses mots ou se répète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. PÉRIODE D'OBSERVATION

N'a jamais présenté de symptômes depuis le retrait, a réussi la période d'observation de 48 heures et peut reprendre l'activité sans passer par les étapes de la reprise des activités.

DÉMARCHE TERMINÉE

A présenté ou présente des symptômes et doit amorcer immédiatement l'étape du repos initial.

REPLIR LE VERSO DE LA FICHE DE SUIVI

3. REPRISE DES ACTIVITÉS INTELLECTUELLES, PHYSIQUES ET SPORTIVES

REPOS INITIAL

Limiter, pour **au moins 48 heures**, les activités intellectuelles, physiques et sportives ainsi que la conduite d'un véhicule moteur jusqu'à la diminution graduelle des symptômes.

ACTIVITÉS INTELLECTUELLES	DATE /ÉTAPE RÉUSSIE		ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	DATE /ÉTAPE RÉUSSIE
1. À domicile : - Période d'activités intellectuelles de 15 à 20 minutes	1 <input type="text"/>	} Aucune augmentation des symptômes	1. Activités très légères : - Reprendre des activités quotidiennes pour des périodes de 15 à 20 minutes (ex. : marcher, ranger, passer le balai)	1 <input type="text"/>
2. Reprise graduelle des activités structurées à temps partiel : - Débuter par des demi-journées puis augmenter graduellement - Se retirer dans un endroit calme ou prendre des pauses au besoin	2 <input type="text"/>		Passer à l'étape 2 seulement après une première évaluation médicale	
3. Reprise des activités à temps plein : - Reprendre la routine scolaire (ex. : examen, présentation scolaire) selon la tolérance	3 <input type="text"/>		2. Activités aérobiques individuelles légères : - Reprendre de légers exercices en augmentant légèrement le rythme cardiaque pour des périodes de 20 à 30 minutes (ex. : marche soutenue, vélo stationnaire)	2 <input type="text"/>
Passer à l'étape 4 après la disparition des symptômes à l'activité et au repos			3. Exercices individuels spécifiques : - Augmenter graduellement l'intensité et la durée de l'activité - Commencer des exercices propres à l'activité (ex. : exercices de lancers, dribles)	3 <input type="text"/>
4. Retour complet : - Retour aux activités sans mesures d'adaptation	4 <input type="text"/>		Passer à l'étape 4 après : - la disparition des symptômes à l'activité et au repos - le retour complet aux activités intellectuelles	
			4. Exercices ou entraînement plus exigeants (avec ou sans coéquipiers) : - Commencer des exercices techniques plus complexes (ex. : passes, chorégraphie) - Augmenter l'intensité de l'activité - Introduire des exercices en résistance	4 <input type="text"/>
			Pour les activités à risques de contact, de collision ou de chute, une autorisation médicale est requise avant de passer à l'étape 5	
			5. Entraînement sans restriction : - Effectuer un entraînement complet incluant les risques de contact, collision ou chute	5 <input type="text"/>
			6. Retour à la compétition : - Au moins 24 heures après un entraînement sans restriction sans récurrence de symptômes	6 <input type="text"/>

} Éviter tout risque de contact, de collision ou de chute



À la suite du repos initial de 48 heures, la reprise des activités intellectuelles (étapes 1 à 4), et des activités physiques et sportives (étapes 1 à 3) indiquées ci-dessus peuvent commencer en même temps, en présence de symptômes légers. Dans le cas d'augmentation ou de réapparition de symptômes, il faut retourner à l'étape précédente.

Pour la reprise des activités intellectuelles, physiques et sportives, une période d'au moins 24 heures doit s'écouler entre chacune des étapes.

Pour plus d'information ou pour consulter le protocole :
www.education.gouv.qc.ca/commotion

retour

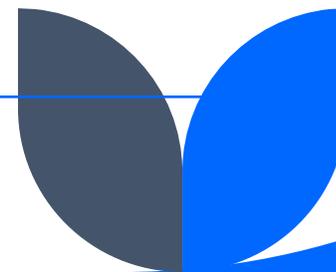
Mouvement Sport Pur

Sport pur comprend une vaste gamme de programmes et d'initiatives qui permet aux gens, aux collectivités et aux organismes de miser sur les nombreux avantages du sport sain axé sur des valeurs et des principes. En consultant les Canadiens, nous avons découvert qu'ils désirent que leurs expériences sportives soient axées sur les valeurs suivantes : **équité, excellence, inclusion et plaisir.**

Sport pur est axé sur l'idée que le sport sain peut faire une grande différence. Notre mission consiste à offrir des programmes et des initiatives visant à :

- permettre aux participants, aux parents, aux entraîneurs et aux arbitres d'agir selon leurs croyances les plus profondes aux vertus du sport sain;
- permettre aux participants, aux parents, aux entraîneurs et aux arbitres d'établir des liens avec d'autres personnes qui ont des valeurs similaires;
- créer un environnement juste, sécuritaire et ouvert où le sport sain peut prendre de l'ampleur grâce à des compétitions inclusives à tous les niveaux.

Site Mouvement Sport Pur: <https://truesportpur.ca/fr>

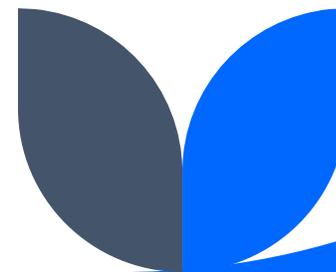


retour

Mouvement Entraînement responsable

Le mouvement Entraînement responsable est un mouvement à plusieurs étapes, implanté dans l'ensemble du système et coordonné par l'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, qui a le potentiel d'influencer toutes les organisations sportives et tous les entraîneurs. La première étape de cette initiative concerne la relation entre l'entraîneur et l'athlète et cherche à garantir que les athlètes, en particulier les athlètes mineurs, ne soient pas soumis à un comportement contraire à l'éthique de la part d'un entraîneur. Patinage Canada est l'un des chefs de file de l'élaboration des normes d'un entraînement responsable.

Site Association canadienne des entraîneurs: <https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport/mouvement-entrainement-responsable>



Mouvement Entraînement responsable



Vidéo: <https://coach.ca/fr/securite-dans-le-sport/mouvement-entrainement-responsable>

Les piliers du MER

La règle de deux *(site MER)

« Le but de la **Règle de deux** est de s'assurer que toutes les interactions et communications se font dans un environnement ouvert et observable et qu'elles sont justifiables. »

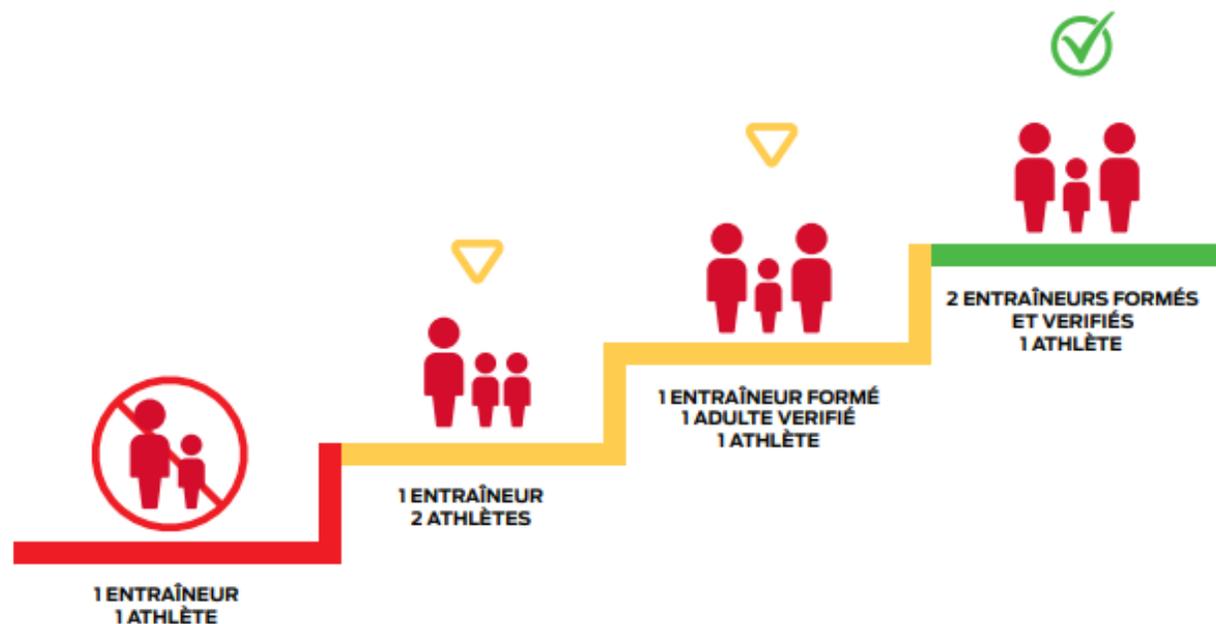
Vérification des antécédents *(site MER)

« Une **vérification complète des antécédents** doit être effectuée à intervalles réguliers pour veiller à ce que tous les entraîneurs, bénévoles et dirigeants d'organismes sportifs répondent aux exigences importantes pour participer au sport. »

Formation sur l'éthique *(affiche)

RÈGLE DE DEUX

Le but de la **règle de deux** est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



LA RÈGLE DE DEUX APPLIQUÉE :

- Ne jamais se trouver seul avec un participant sans la présence d'un autre entraîneur ou adulte (parent ou bénévole) dont les antécédents ont été vérifiés.
- Permettre au public d'observer les entraînements.
- Ne jamais être seul avec un participant dans un véhicule sans la présence d'un autre adulte.
- Tenir compte du sexe des participants dans le choix des entraîneurs ou bénévoles présents.
- Éliminer les messages électroniques individuels. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe ou incluent les parents.

Renseignements : coach.ca/entrainement-responsable



QU'EST-CE QU'UN DIFFÉREND GÉNÉRAL?

Un désaccord entre des parties auxquelles s'applique le Programme national de sport sécuritaire :

- lorsqu'une question de gouvernance ou de contrat a une importante incidence négative sur l'environnement de patinage de Patinage Canada;
- lorsqu'une personne a commis une infraction grave aux règles, règlements ou politiques d'adhésion de Patinage Canada.



QU'EST-CE QUE L'INCONDUITE?

Actes ou comportements susceptibles de causer des préjudices physiques ou psychologiques, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants :

- abus (physique, psychologique et sexuel);
- négligence;
- intimidation;
- harcèlement;
- discrimination;



QU'EST-CE QU'UNE BLESSURE?

Blessures corporelles subies directement à la suite d'un accident imprévu et involontaire, durant la participation ou l'aller-retour à une activité sanctionnée par Patinage Canada.

SIGNALEMENT

- Les plaintes doivent être déposées par écrit au club ou à l'école de patinage de Patinage Canada, comme première étape de la résolution.
- Un différend général peut être acheminé à Patinage Canada comme dernier appel ou si une section est impliquée dans le différend.

Pour plus de renseignements, visitez skatecanada.ca/safe-sport et cliquez sur l'organigramme de différends généraux.

SIGNALEMENT

- Dans le but de maintenir la transparence, la sécurité et la confidentialité, toutes les plaintes d'inconduite doivent être signalées à [Skate-Safe.ca](https://skatecanada.ca/safe-sport), le tiers indépendant de Patinage Canada.

Pour plus de renseignements, visitez skatecanada.ca/safe-sport et cliquez sur l'organigramme de signalement d'inconduites.

SIGNALEMENT

- Les incidents de blessures doivent être signalés par un entraîneur, un club, une école de patinage ou une section, à l'aide du formulaire de rapport d'incident en ligne, sur le site Web : **skatecanada.ca/safe-sport**

Pour plus de renseignements, visitez skatecanada.ca/safe-sport et cliquez sur l'organigramme de signalement d'incidents de blessures.

SIGNALEMENT ET RÈGLEMENT

Tous les membres de la communauté du patinage doivent se conformer au Programme national de sport sécuritaire de Patinage Canada, ainsi qu'aux politiques et procédures connexes. Nous vous incitons fortement à toujours signaler les différends généraux, les blessures et les infractions actuelles ou soupçonnées d'inconduite.

Schéma sur le cheminement des plaintes selon leur type

